

Annexe 45-106A4
Reconnaissance de risque

AVERTISSEMENT

- Je reconnais qu'il s'agit d'un placement risqué.
- J'assume entièrement les risques associés à ce placement.
- Aucune autorité en valeurs mobilières ni aucun agent responsable n'a évalué ces titres ou l'information donnée dans la notice d'offre ni ne s'est prononcé sur leur qualité.
- La personne qui me vend les titres n'est inscrite auprès d'aucune autorité en valeurs mobilières ni aucun agent responsable et n'a pas l'obligation de me dire si ce placement me convient. *[Instruction : Supprimer si les titres sont placés par une personne inscrite.]*
- Je ne pourrai vendre ces titres que dans des circonstances très précises. Il est possible que je ne puisse jamais les vendre. *[Instruction : Supprimer si l'émetteur est assujéti.]*
- Les titres sont rachetables, mais je ne pourrai en demander le rachat que dans des circonstances précises. *[Instruction : Supprimer si les titres ne sont pas rachetables.]*
- Il me sera interdit de vendre les titres pendant quatre mois. *[Instruction : Supprimer si l'émetteur n'est pas assujéti ou si le souscripteur est un résident du Manitoba.]*
- Il est possible que je perde la totalité de l'argent investi.

J'investis au total _____ \$ [contrepartie totale]; ce montant inclut toute somme future à verser. Sur ce montant, _____ [nom de l'émetteur] versera _____ \$ [montant de la commission] à _____ [nom de la personne qui place les titres] à titre de commission ou de frais.

Je reconnais qu'il s'agit d'un placement risqué et qu'il est possible que je perde la totalité de l'argent investi.

Date

Signature du souscripteur

Nom du souscripteur (en caractères d'imprimerie)

Veuillez signer deux exemplaires du présent formulaire et en conserver un pour vos dossiers.

Vous disposez de deux jours ouvrables pour annuler votre souscription [*Instruction : L'émetteur doit remplir cette partie avant de remettre le formulaire au souscripteur.*]

Il vous suffit d'envoyer à [nom de l'émetteur] un avis de votre décision de résoudre la souscription. Vous devez envoyer l'avis avant minuit le deuxième jour ouvrable suivant la signature de la convention de souscription des titres. L'avis peut être transmis par télécopieur ou par courriel ou remis en personne à [nom de l'émetteur] à son adresse d'affaires. Veuillez conserver un exemplaire de l'avis pour vos dossiers.

Nom et adresse de l'émetteur :

Télécopieur :

Courriel :

Vous souscrivez des titres du marché dispensé

On les appelle *titres du marché dispensé* parce qu'ils ne sont pas assujettis à deux obligations prévues par la législation en valeurs mobilières. Dans le cas d'un placement de *titres du marché dispensé* :

- l'émetteur n'est pas tenu de vous fournir un prospectus (document décrivant le placement en détail et vous offrant une certaine protection légale);
- la personne qui place les titres n'est pas tenue d'être un courtier en placement inscrit auprès d'une autorité en valeurs mobilières ou d'un agent responsable.

La revente de *titres du marché dispensé* est assujettie à des restrictions. *Les titres du marché dispensé* sont des placements plus risqués que d'autres.

Vous recevrez une notice d'offre Veuillez lire la notice d'offre attentivement, car elle contient des renseignements importants sur l'émetteur et ses titres. Conservez ce document étant donné qu'il vous confère des droits. Pour en savoir davantage, adressez-vous à un avocat.

Vous n'obtiendrez pas de conseils [*Instruction : Supprimer si les titres sont placés par une personne inscrite.*]

Vous n'obtiendrez pas d'avis professionnel sur la convenance de ce placement. Au besoin, vous pouvez vous adresser à un conseiller inscrit ou à un courtier inscrit. Au Manitoba, dans les Territoires du Nord-Ouest, ~~et au Nunavut, à l'Île du Prince-Édouard et au Yukon,~~ vous pouvez avoir à obtenir cet avis pour être considéré comme investisseur admissible.

Vous souscrivez des titres non inscrits à la cote [*Instruction : Supprimer si les titres sont inscrits à la cote ou cotés.*]

Les titres que vous souscrivez ne sont inscrits à la cote d'aucune bourse et pourraient bien ne jamais l'être. Il est possible que vous ne soyez jamais en mesure de les vendre.

L'émetteur des titres est un émetteur non assujetti [*Instruction : Supprimer si l'émetteur est assujetti.*]

Un émetteur non assujéti n'a pas l'obligation de publier d'information financière ou d'aviser le public des changements qui se produisent dans son entreprise. Il est possible que vous ne receviez pas d'information courante sur l'émetteur.

Vous obtiendrez de plus amples renseignements sur le marché dispensé en appelant votre autorité locale en valeurs mobilières ou votre agent responsable. *[Instruction : Inscire le nom, le numéro de téléphone et l'adresse Internet de l'autorité en valeurs mobilières ou de l'agent responsable du territoire où vous placez les titres.]*

[Instruction : Le souscripteur doit signer deux exemplaires du présent formulaire. Le souscripteur et l'émetteur doivent obtenir chacun un exemplaire signé.]

Appendice 1

Classification des investisseurs en vertu de la dispense pour placement au moyen d'une notice d'offre

Instructions : Cet appendice doit être rempli avec le formulaire de reconnaissance de risque et l'Appendice 2 par la personne physique qui souscrit des titres sous le régime de la dispense (la « dispense pour placement au moyen d'une notice d'offre ») prévue au paragraphe 2.1 de l'article 2.9 de la Norme canadienne 45-106 sur les *dispenses de prospectus* (la « Norme canadienne 45-106 ») dans les administrations membres de l'ARMC, en Alberta, au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse, en Ontario, et au Québec et en Saskatchewan.

Critères permettant de souscrire des titres sous le régime de la dispense pour placement au moyen d'une notice d'offre		
<p>Apposez vos initiales en regard de l'énoncé A, B, C ou D, en fonction des critères qui s'appliquent à votre situation (il peut y en avoir plus d'un). S'il s'agit de l'énoncé B ou C, vous n'avez pas à le faire pour l'énoncé A.</p>		
A. Vous êtes un investisseur admissible pour les raisons suivantes :		Vos initiales
INVESTISSEUR ADMISSIBLE	<p>Votre revenu net avant impôt a été supérieur à 75 000 \$ dans chacune des 2 dernières années civiles et vous vous attendez à excéder ce revenu dans l'année civile en cours. (Le montant de votre revenu net avant impôt se trouve dans votre déclaration de revenus.)</p>	
	<p>Votre revenu net avant impôt combiné à celui de votre conjoint a été supérieur à 125 000 \$ dans chacune des 2 dernières années civiles et vous vous attendez à excéder ce revenu dans l'année civile en cours. (Le montant de votre revenu net avant impôt se trouve dans votre déclaration de revenus.)</p>	
	<p>Vous possédez, seul ou avec votre conjoint, un actif net d'une valeur supérieure à 400 000 \$. (Votre actif net correspond à votre actif total, y compris les biens immobiliers, déduction faite de la dette totale dont toute hypothèque sur votre bien immobilier.)</p>	
B. Vous êtes un investisseur admissible, à titre de personne décrite à l'article 2.3 de la Norme canadienne 45-106 [Investisseur qualifié], ou, le cas échéant en Ontario, au paragraphe 3 de l'article 7.3 de la Loi sur les valeurs mobilières pour les raisons suivantes :		Vos initiales
INVESTISSEUR QUALIFIÉ	<p>Votre revenu net avant impôt était supérieur à 200 000 \$ dans chacune des 2 dernières années civiles et vous vous attendez à excéder ce revenu dans l'année civile en cours. (Le montant de votre revenu net avant impôt se trouve dans votre déclaration de revenus.)</p>	
	<p>Votre revenu net avant impôt combiné à celui de votre conjoint était supérieur à 300 000 \$ dans chacune des 2 dernières années civiles et vous vous attendez à excéder ce revenu dans l'année civile en cours.</p>	
	<p>Vous possédez, seul ou avec votre conjoint, des espèces et des titres dont la valeur s'élève à plus de 1 000 000 \$, déduction faite des dettes qui s'y rattachent.</p>	

	<p>Vous possédez, seul ou avec votre conjoint, un actif net d'une valeur supérieure à 5 000 000 \$. (Votre actif net correspond à votre actif total, y compris les biens immobiliers, déduction faite de la dette totale.)</p>	
<p>C. Vous êtes un investisseur admissible, à titre de personne décrite à l'article 2.5 [Parents, amis et partenaires] de la Norme canadienne 45-106, pour les raisons suivantes :</p>		<p>Vos initiales</p>
	<p>Vous êtes :</p> <p>1) <i>[cocher toutes les cases qui s'appliquent]</i></p> <p><input type="checkbox"/> un administrateur de l'émetteur ou d'un membre du même groupe que lui</p> <p><input type="checkbox"/> un membre de la haute direction de l'émetteur ou d'un membre du même groupe que lui</p> <p><input type="checkbox"/> une personne participant au contrôle de l'émetteur ou d'un membre du même groupe que lui</p> <p><input type="checkbox"/> un fondateur de l'émetteur</p> <p>OU</p> <p>2) <i>[cocher toutes les cases qui s'appliquent]</i></p> <p><input type="checkbox"/> une personne dont la majorité des titres comportant droit de vote est la propriété véritable des personnes suivantes ou dont les administrateurs sont, en majorité, les personnes suivantes : <i>i)</i> les personnes physiques énumérées en 1) ci-dessus, ou <i>ii)</i> des parents, des amis très proches ou des proches partenaires de ces personnes</p> <p><input type="checkbox"/> une fiducie ou une succession dont tous les bénéficiaires ou une majorité des fiduciaires ou des liquidateurs sont les personnes suivantes : <i>i)</i> les personnes physiques énumérées en 1) ci-dessus, ou <i>ii)</i> des parents, des amis très proches ou des proches partenaires de ces personnes</p>	
	<p>Vous êtes parent avec _____ <i>[Instruction : Indiquer le nom de la personne qui est parent avec vous directement ou par l'intermédiaire de son conjoint], qui occupe le poste suivant auprès de l'émetteur ou d'un membre du même groupe que lui : _____.</i></p> <p>Vous êtes le ou la _____ de cette personne ou de son conjoint. <i>[Instruction : Pour effectuer ce placement, vous devez faire partie de l'une des catégories suivantes : a) le conjoint de la personne nommée ci-dessus, ou b) le père ou la mère, le grand-parent, le frère, la sœur, l'enfant ou le petit-enfant de cette personne ou de son conjoint.]</i></p>	
	<p>Vous être un ami très proche de _____ <i>[Instruction : Indiquer le nom de votre ami très proche], qui occupe le poste suivant auprès de l'émetteur ou d'un membre du même groupe que lui : _____.</i></p> <p>Vous connaissez cette personne depuis _____ ans.</p>	
	<p>Vous êtes un proche partenaire de _____ <i>[Instruction : Indiquer le nom de votre proche partenaire], qui occupe le poste suivant auprès de l'émetteur ou d'un membre du même groupe que lui : _____.</i></p> <p>Vous connaissez cette personne depuis _____ ans.</p>	

D. Vous n'êtes pas un investisseur admissible.		Vos initiales
VOUS N'ÊTES PAS UN INVESTISSEUR ADMISSIBLE	Vous reconnaissez que vous n'êtes pas un investisseur admissible.	

Appendice 2

Plafonds d'investissement pour les investisseurs en vertu de la dispense pour placement au moyen d'une notice d'offre

Instructions : Cet appendice doit être rempli avec le formulaire de reconnaissance de risque et l'Appendice 1 par la personne physique qui souscrit des titres en vertu de la dispense (la « dispense pour placement au moyen d'une notice d'offre ») prévue au paragraphe 2.1 de l'article 2.9 de la Norme canadienne 45-106 sur les *dispenses de prospectus* (la « Norme canadienne 45-106 ») ~~dans les administrations membres de l'ARMC, en Alberta, au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse, et en Ontario, au Québec et en Saskatchewan.~~

PARTIE 1 À REMPLIR PAR LE SOUSCRIPTEUR		
1. Plafonds d'investissement auxquels vous êtes assujetti lors de la souscription de titres en vertu de la dispense de placement au moyen d'une notice d'offre		
<p>Vous pourriez être assujetti à des plafonds d'investissement annuels qui s'appliquent à tous les titres acquis sous le régime de la dispense pour placement au moyen d'une notice d'offre au cours d'une période de 12 mois, en fonction de vos critères d'admissibilité prévus à l'Appendice 1. Apposez vos initiales en regard de l'énoncé qui s'applique à votre situation.</p>		
	A. Vous êtes un investisseur admissible.	Vos initiales
INVESTISSEUR ADMISSIBLE	<p>À titre d'investisseur admissible qui est une personne physique, vous ne pouvez investir plus de 30 000 \$ pour l'ensemble des placements effectués sous le régime de la dispense pour placement au moyen d'une notice d'offre au cours des 12 derniers mois, sauf si un gestionnaire de portefeuille, un courtier en placement ou un courtier sur le marché dispensé, tel qu'il est indiqué au point 2 du présent appendice, vous a avisé qu'un tel investissement vous convenait.</p> <p>Apposez vos initiales en regard de l'un des énoncés suivants :</p>	
	<p>Compte tenu de votre investissement de _____ \$ dans cet émetteur aujourd'hui, vous confirmez que vous n'excédez pas le plafond de 30 000 \$ pour l'ensemble des placements effectués sous le régime de la dispense pour placement au moyen d'une notice d'offre au cours des 12 derniers mois.</p>	
	<p>Vous confirmez qu'un gestionnaire de portefeuille, un courtier en placement ou un courtier sur le marché dispensé, tel qu'il est indiqué au point 2 du présent appendice, vous a avisé qu'un tel placement vous convenait.</p> <p>Compte tenu de votre investissement de _____ \$ dans cet émetteur aujourd'hui, vous confirmez que vous n'avez pas excédé le plafond de 100 000 \$ pour l'ensemble des placements effectués sous le régime de la dispense pour placement au moyen d'une notice d'offre au cours des 12 derniers mois.</p>	

B. Vous êtes un investisseur admissible, à titre de personne décrite à l'article 2.3 [Investisseur qualifié] de la Norme canadienne 45-106 ou, le cas échéant en Ontario, au paragraphe 3 de l'article 7.3 de la Loi sur les valeurs mobilières.		Vos initiales
INVESTISSEUR QUALIFIÉ	Vous reconnaissez qu'en étant investisseur admissible, à titre de personne décrite à l'article 2.3 [Investisseur qualifié], vous n'êtes assujetti à aucun plafond d'investissement.	
C. Vous êtes un investisseur admissible, à titre de personne décrite à l'article 2.5 [Parents, amis et partenaires] de la Norme canadienne 45-106.		Vos initiales
PARENTS, AMIS ET PARTENAIRES	Vous reconnaissez qu'en étant investisseur admissible, à titre de personne décrite à l'article 2.5 [Parents, amis et partenaires], vous n'êtes assujetti à aucun plafond d'investissement.	
D. Vous n'êtes pas un investisseur admissible.		Vos initiales
VOUS N'ÊTES PAS UN INVESTISSEUR ADMISSIBLE	Vous reconnaissez que vous ne pouvez investir plus de 10 000 \$ pour l'ensemble des placements effectués sous le régime de la dispense pour placement au moyen d'une notice d'offre au cours des 12 derniers mois. Compte tenu de votre investissement de _____ \$ dans cet émetteur aujourd'hui, vous confirmez que vous n'avez pas excédé le plafond de 10 000 \$ pour l'ensemble des placements effectués sous le régime de la dispense pour placement au moyen d'une notice d'offre au cours des 12 derniers mois.	

PARTIE 2 À REMPLIR PAR LA PERSONNE INSCRITE	
2. Renseignements sur la personne inscrite	
<i>[Instruction : cette partie ne doit être remplie que si l'investisseur a reçu des conseils d'un gestionnaire de portefeuille, d'un courtier en placement ou d'un courtier sur le marché dispensé concernant son investissement.]</i>	
Prénom et nom de famille de la personne inscrite (en caractères d'imprimerie):	
Inscrite à titre de : <i>[Instruction : indiquer si la personne est inscrite à titre de représentant de courtier ou de représentant-conseil]</i>	
Téléphone :	Courriel :
Nom de la société : <i>[Instruction : indiquer si la personne est inscrite à titre de courtier sur le marché dispensé, de courtier en placement ou de gestionnaire de portefeuille.]</i>	
Date :	